



# Utilisation des TIC

( technologies de l'information et des communications )

SÉMINAIRE DES PÈRES MARISTES

## **Préambule**

*L'arrivée d'Internet et l'omniprésence de l'ordinateur dans nos vies nous amènent à participer à un univers de plus en plus virtuel. Pour certains d'entre nous, le virtuel fait partie du quotidien au même titre que l'écrit, le téléphone, la radio, la télévision, bref, tout ce qu'on appelle «média». Avec l'implantation de son portail et le développement de ses ressources informatiques et de son réseau de télécommunication, le Séminaire des Pères Maristes fait un pas de plus dans cette direction.*

*En tant que propriétaire et gestionnaire du réseau télématique, le Séminaire doit s'assurer que l'usage qui est fait des ressources qu'il met à la disposition des élèves, des parents et du personnel est conforme à sa mission éducative et à ses fonctions administratives. Cette politique vient donc préciser le code d'éthique que doit respecter toute personne désirant accéder au réseau Internet par l'entremise du réseau télématique du Séminaire. Elle se veut aussi un moyen de sensibiliser les élèves et les parents à la question de la protection de la vie privée sur Internet et de suggérer une série de recommandations afin de les aider à mieux assurer la protection de leur vie privée tout en naviguant sur Internet.*

## **Un code d'éthique pour l'élève, le personnel et les parents**

L'utilisation du réseau télématique du Séminaire est étroitement liée à la mission de l'institution et, dans un tel contexte, il est important que les utilisateurs adhèrent à un **code d'éthique** conforme aux objectifs éducatifs de l'organisation. Toute personne autorisée à accéder aux ressources télématiques du Séminaire doit prendre connaissance des principes ci-dessous et s'engager à les appliquer.

### **Tous les usagers doivent :**

- Respecter les gens dans leur communication (messages, images, sons);
- Respecter les objectifs éducatifs du réseau;
- Se soucier de la qualité de la langue utilisée;
- Protéger la vie privée des gens et la leur en ne divulguant jamais ses coordonnées personnelles;
- Respecter l'intégrité du matériel et du réseau (ne pas pirater le système, ne pas introduire des virus ou tenter de percer les systèmes de sécurité);
- Se soucier de la sécurité et de l'intégrité des données qui transitent sur le réseau;
- Rapporter à l'autorité compétente toute altération illicite ou toute autre infraction liée à l'utilisation du réseau.

**Tous les usagers doivent éviter l'utilisation illicite du réseau informatique, ce qui signifie :**

- Détruire du matériel ou encore porter préjudice à l'intégrité des données des autres utilisateurs ou des autres organismes;
- Utiliser sans autorisation les codes d'accès de d'autres élèves ou encore prêter les codes d'accès relatifs au portail administratifs ou personnels;
- Diffuser sans autorisation des renseignements personnels (renseignements nominatifs tels qu'adresse privée, numéro de téléphone personnel, etc.);
- Communiquer d'une façon irrespectueuse en utilisant des expressions vulgaires ou des jurons;
- Envoyer, recevoir ou consulter des informations de nature haineuse, indécente, pornographique, raciste, violente ou d'une manière ou d'une autre illégale ou encore incompatible avec les valeurs éducatives du séminaire;
- Menacer ou harceler qui que ce soit;
- Utiliser le réseau pour les opérations courantes d'un commerce personnel;
- Enfreindre les lois et règlements liés à l'information et à la communication :
  - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
  - Loi sur le droit d'auteur
  - Règles du CRTC.

L'utilisation illicite du réseau télématique du Séminaire doit être rapportée à l'autorité compétente qui jugera des mesures à prendre.

### ***Surveillance et mesures de sanction***

Le Séminaire comprend l'importance de préserver la vie privée des usagers; en ce sens, il ne contrôlera pas systématiquement les communications et le contenu des fichiers des usagers.

Le Séminaire se réserve toutefois le droit et la possibilité d'entrer dans n'importe quel système sans préavis afin d'inspecter et de contrôler toutes les données qu'il contient. Un tel contrôle aura lieu seulement s'il y a raison de croire que les systèmes sont utilisés de façon inappropriée, s'il est nécessaire de le faire dans le but de retracer une information qui ne serait autrement disponible ou en application des mesures d'urgence et de sécurité. Dans un tel contexte, toute utilisation des ressources informatiques à des fins personnelles ne peut aucunement être considérée comme privée.

L'annulation du code d'accès et des mots de passe de l'utilisateur, l'interdiction d'utiliser en totalité ou en partie les ressources informatiques de l'école de même que le remboursement par l'utilisateur du matériel brisé ou des frais de réparation sont des sanctions qui pourront être appliquées à l'encontre de l'utilisateur qui contrevient aux dispositions de cette politique ou aux directives et règles émises par le Séminaire.

**À NOTER : TOUT MANQUEMENT À L'OBSERVATION DE CES RÈGLEMENTS POURRAIT ENTRAÎNER ÉGALEMENT LA SUSPENSION ET L'EXCLUSION DE L'ÉCOLE.**

## **Contrat avec l'utilisateur-élève**

Au début de chaque année, le Séminaire demande à tous les élèves et à leurs parents de signer une **feuille de consentement** confirmant qu'ils ont pris connaissance de la présente politique. Cette feuille signée doit être remise au titulaire comme quoi les usagers ont pris connaissance de l'agenda, du code de vie, des mesures de sécurité et plus particulièrement de cette politique sur l'utilisation des TIC (technologies de l'information et des communications).

Cette dernière suppose que l'élève accepte les conditions suivantes :

**« Je déclare avoir lu et compris le code d'éthique auquel sont soumis les usagers du réseau télématique du Séminaire des Pères Maristes.**

**Je suis conscient aussi que le Séminaire peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur ou sur un serveur et que je ne peux pas considérer ces fichiers comme confidentiels.**

**De plus, si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées comme la suspension de l'accès au réseau, l'annulation du code d'accès de l'utilisateur ou toute mesure disciplinaire prévue au code de vie de l'école, selon la gravité du manquement.**

**Je comprends mes responsabilités quant à l'utilisation des équipements informatiques mis à ma disposition et adhère aux engagements proposés dans la politique d'utilisation des TIC.**

**Je m'engage donc à respecter ce code d'éthique. »**

## **Application de la politique**

Le responsable d'une activité pédagogique ou d'une activité parascolaire utilisant les ressources informatiques de l'école assume adéquatement la supervision et l'encadrement des élèves et les informe des comportements à adopter et ceux à éviter dans l'utilisation de ces ressources informatiques.

La présente politique sera périodiquement évaluée afin de s'ajuster aux nouvelles pratiques et technologies utilisées à l'école.

~~~~~

**Section :** ADMINISTRATION ET ORGANISATION SCOLAIRE

**Objet :** Politique sur l'utilisation des TIC

**Adoption :** 28 / 06 / 04

**En vigueur :** 28 / 06 / 04

**Révisée :** 12 / 07 / 08